



## COMMUNE DE LAUWIN-PLANQUE CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

### Séance du 26 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents : Sonia VALLET, Fabien POIRET, Florence THULLIER, Abdallah MOHAMMED, Virginie HENNING, Xavier HALUT, Bernard BARELLE, Claudette LASSELIN, Christian POIRET, Christine LUCIDARME, Catherine MILCENT-VION, Dominique LAGANA, Chloé TAILLART.

Ont donné pouvoir : Louis BENOIST à Catherine MILCENT-VION, François BONTE à Bernard BARELLE, Fabrice DERON à Chloé TAILLART, Bruno BOITEL à Xavier HALUT

Secrétaire de séance : Christian POIRET – Fabien POIRET

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2022
- Création d'un poste d'ingénieur territorial
- Décision Modificative
- Avenant n° 1 au marché 2022-03 Aménagement du parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau
- Questions diverses

#### **1 – Adoption du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2022 :**

*Mme le MAIRE : Est-ce que vous avez des remarques à faire ?*

*Bernard BARELLE : Il y a un problème, il n'y a pas de secrétaire de séance à ce compte rendu.*

*Mme le MAIRE : Exact.*

*Bernard BARELLE : La question que je pose est : qui a fait le compte-rendu ?*

*Mme le MAIRE : Le compte rendu a été fait par Monsieur...*

*Bernard BARDELLE : Qui, légalement, ne peut pas faire le compte-rendu. Il peut aider, mais pas le faire.*

*Mme le Maire : Il nous le soumet, je le relis, je fais les modifications et après il...*

*Bernard BARELLE : Sonia, tu n'as pas le droit de faire de modifications. Ce sont les secrétaires de séance qui font les modifications.*

*Christian POIRET : Un secrétaire de séance, il faut en nommer un. C'est récent, je viens de le faire à l'agglomération.*

*Je vous propose d'en nommer un pour la durée du mandat, comme cela nous sommes tranquilles.*

*Moi, j'ai nommé Jean-Jacques Peyraud, secrétaire de séance pour le Conseil Communautaire et le Bureau Communautaire jusqu'au bout du mandat. Comme cela, nous sommes tranquilles, nous ne passons plus de délibération et ...*

*Bernard BARELLE : Ce n'est pas pour la durée, c'est à chaque séance. La loi dit à chaque séance. La CAD, elle peut faire ce qu'elle veut, ici, nous ne sommes pas à la CAD.*

*Christian POIRET : Si je peux aller jusqu'au bout, s'il vous plaît, de mon explication tranquillement.*

*Si nous prenons une délibération comme quoi le secrétaire de séance ou la secrétaire de séance est défini jusqu'à la fin du mandat, c'est recevable au niveau du contrôle de légalité.*

*Je n'ai pas dit qu'on le faisait comme ça, pour le fun, j'ai dit, on prend une délibération que l'on soumet à Monsieur le Sous-préfet, en contrôle de légalité. Moi, je vous propose ça, comme ça nous sommes tranquilles.*

*Ensuite, l'entreprise enregistre les débats, les débats sont donnés à Madame le Maire, qui analyse le compte-rendu. Il peut y avoir des erreurs. Il peut y avoir, exceptionnellement, des fautes d'orthographe. Madame le Maire fait les modifications et il est soumis au Conseil Municipal.*

*Ça fonctionne comme cela dans toutes les assemblées, que ce soit l'agglo, que ce soit le Département du Nord.*

*Mme le Maire : Et pour le coup, il ne m'a pas été remis à moi directement, Bruno l'a récupéré avant.*

*Christian POIRET : C'est normal qu'il passe par les services. Demain, ce sera Monsieur le Directeur Général qui le recevra, qui le lira et c'est même lui qui le validera. Le Maire ou le Président de l'agglo ou le Président du Département a autre chose à faire que de relire les comptes-rendus des séances. S'il fallait que je relise le compte rendu de la séance du Département qui dure 9 heures ou 10 heures, je passerais ma vie à ça.*

*Mme le MAIRE : Concrètement, cette délibération qui est à prendre, nous pouvons la prendre maintenant.*

*Bernard BARELLE : Sonia tu ne peux pas, elle n'est pas à l'ordre du jour.*

*Christian POIRET : J'avais prévu d'être là une demi-heure, compte tenu de l'ordre du jour. Mais si on fait de la discussion comme ça, on peut y aller...*

*Bernard BARELLE : Il suffit de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.*

*Christian POIRET : Non, non, Madame le Maire, peut décider l'urgence sur une délibération.*

*Bernard BARELLE : Il n'y a aucune urgence là-dedans.*

*Christian POIRET : Et c'est au vote de l'assemblée. Il y aura donc ce point-là et il y aura deux avenants, un concernant la salle des fêtes, un avenant DEVRED et un avenant ALTOMAR ALTALU que je souhaite passer. Il faut savoir s'il y a une majorité qui est pour l'urgence et passer les trois délibérations.*

*Mme le MAIRE : Sinon, pour satisfaire tout le monde, nous nommons un secrétaire de séance pour ce conseil-ci...*

*Christian POIRET : Non, non, je ne suis pas là pour satisfaire tout le monde moi. Si je satisfais tout le monde, si je ne suis pas dans le cadrage de la loi, j'ai autre chose à faire que d'être ici. On est dans la loi, on est dans la loi.*

*Bernard BARELLE : Mais tu n'es pas dans la loi, Christian.*

*Christian POIRET : On verra si nous sommes déferés par le Sous-préfet. Il faut que l'on soit très clair dans ce Conseil Municipal, si nous voulons faire plaisir à tout le monde, ce sera sans moi. Ok ?*

*Mme le MAIRE : Je nomme qui comme secrétaire de séance ?*

*Christian POIRET : Je vous propose d'être secrétaire de séance et d'être secrétaire de séance jusqu'à la fin du mandat, comme cela, vous êtes sûrs que je serai là jusqu'à la fin du mandat.*

*Bernard BARELLE : Entre parenthèses, le secrétaire de séance, Sonia, ce n'est pas toi qui le désigne. Il faut qu'on le vote.*

*Mme le MAIRE : Je viens de demander comment ça se passait parce que je ne savais pas, donc je demandais qui nommait le secrétaire de séance.*

*Fabien POIRET : Et moi je demande d'être ton suppléant.*

*Christian POIRET : Tu demandes d'être mon suppléant, donc tout va bien, on est sauvé, il y aura un Poiret qui pourra cacher un autre Poiret.*

*Fabien POIRET : Je serai ton deuxième secrétaire.*

*Mme le Maire : Donc, nous prenons cette délibération.  
Est-ce que tout le monde est d'accord pour que Christian...*

*Christian POIRET : Non, nous prenons une délibération pour décider qu'il y a urgence sur les trois délibérations. Les deux avenants et le secrétaire de séance. C'est le premier vote qu'il faut passer Sonia.*

*Mme le MAIRE : Qui est pour ce vote ?  
Qui s'abstient ?  
Qui est contre ? 4 contre.*

#### **ADOPTE**

*Mme le MAIRE : Maintenant que la délibération est prise, qui se propose comme secrétaire de séance ?  
Christian Poiret et Fabien Poiret.  
Qui est pour ?  
Qui s'abstient ?  
Qui est contre ?  
4 contre.*

#### **ADOPTE**

*Mme le MAIRE : Est-ce que tout le monde valide le compte rendu ?*

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **2 – Création d'un poste d'ingénieur territorial**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite du secrétaire de mairie, je vous propose de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

*Mme le Maire : Comme j'ai pu vous le dire, nous sommes passés au recrutement concernant le poste de secrétaire de mairie. Je vous présente ici Vincent JACOBOWSKI, que je propose de recruter comme Directeur Général des Services. Le fait est que Vincent est ingénieur territorial et que Thierry était attaché. Il faut donc voter le poste d'ingénieur territorial.*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite du secrétaire de mairie, je vous propose de créer un poste d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Virginie HENNING : Je ne comprends pas trop ces fonctionnements-là. Le poste de Thierry est supprimé et on en crée un nouveau, c'est comme ça que ça fonctionne ?

Mme le MAIRE : Oui.

Virginie HENNING : Ok, merci.

Catherine MILCENT-VION : Je vous souhaite la bienvenue. Je suis ravie que Thierry soit remplacé, il était temps, c'est bien. Thierry, comme tu l'as dit, occupait le poste d'attaché, je suppose que tu n'as pas reçu de candidature dans cette catégorie de personnel là pour recruter un ingénieur.

Mme le Maire : J'ai eu diverses candidatures, mais qui ne convenaient pas.

Catherine MILCENT-VION : Par contre, je m'étonne un petit peu des derniers recrutements. Je reviens sur le poste de communicant, qui, selon l'engagement pris, devait offrir un salaire au niveau du SMIC. A l'époque, il y avait eu un bon nombre de candidats qui avaient postulé, qui n'ont pas eu malheureusement de réponse. L'idée semblait tombée à l'eau et d'un seul coup le poste est revenu d'actualité et il a été transformé en catégorie A, soit la plus haute catégorie pour les fonctionnaires.

Quand je suis intervenue, j'en ai parlé avec Christian, on a eu l'occasion d'échanger, Christian m'a répondu à l'époque, je te cite Christian « on n'attire pas les mouches avec du vinaigre », c'est ce que tu m'avais répondu, tout à fait.

Donc, je dis, certes, nous ne sommes pas obligés d'offrir des postes à pont d'or, pour des personnes qui intègrent la mairie donc, ça ne concerne pas pour l'instant notre DGS, parce que lui a de l'expérience, mais je suppose que le communicant, sans vouloir vous vexer, est un petit peu plus jeune, peut-être...

Mme le Maire : Ils ont deux ans de différence !

Catherine MILCENT-VION : Ah bon ! Deux ans de différence, c'est très bien. Mais, je trouve que c'est quand même un petit peu cher payé parce que la masse salariale, nous le savons tous, c'est un des postes le plus étudié dans un budget. Effectivement, la grille de Thierry et la grille d'ingénieur territorial est la même. Ça je le sais. Mais par contre, il y a une différence au niveau des primes. Donc, ça nous coûtera certainement plus cher que précédemment donc tant mieux pour notre nouvel arrivant. Mais je voudrais quand même que soit spécifié au niveau de la délibération que l'ancien poste de Thierry est bien rayé de la liste des postes actuels et que le poste d'ingénieur territorial remplace bien le poste de Thierry, d'attaché, qui est supprimé.

Mme le Maire : C'est ça. C'est ce que j'ai présenté.

Catherine MILCENT-VION : Oui, mais tu n'as pas dit que ce sera noté comme ça. Et puis j'espère que pour les personnels qui sont en catégorie plus basse, tu vas pouvoir leur permettre de faire des formations internes, de pouvoir les faire évoluer parce qu'ils ont aussi des salaires qui méritent peut-être d'évoluer un petit peu, vu la tendance actuelle.

Mme le Maire : Ils vont tous en formation, il n'y a pas de souci à ce niveau-là.

Catherine MILCENT-VION : C'est très bien.

Mme le Maire : Avec le centre de gestion, il y a une obligation de formation et ils vont tous en formation.

Catherine MILCENT-VION : Il ne faut pas non plus que ça crée un petit défaut parce que les nouveaux arrivants sont toujours mal perçus s'ils gagnent plus que les autres. On l'a vécu déjà.

S'il peut être spécifié que le poste de Thierry est bien annulé...

Et d'ailleurs, au prochain Conseil municipal, si tu peux éventuellement ou si on a la possibilité d'avoir un petit état des lieux du nombre de personnels et des statuts, sans les salaires bien sûr parce que ça ne nous regarde pas, de façon ils sont sur internet donc ...

*Christian POIRET : Je voulais simplement dire, pour revenir sur le poste de communicant, il n'est jamais tombé à l'eau. Je me rappelle que j'étais encore en fonction, j'ai dit qu'il resterait jusqu'au bout et que l'on ferait le recrutement. Ça s'est fait.*

*Et on embauche quelqu'un par rapport à ses compétences et ses compétences font son salaire. Son expérience fait son salaire. Et ce n'est pas l'âge qui est un critère. Si nous avons une personne qui avait fait les Ponts ou qui avait fait Centrale et qui avait 25 ans, on serait obligé de la payer très cher. Donc, ce n'est pas l'âge non plus qui fait. On n'est plus à cette époque-là.*

*Et aujourd'hui, pour embaucher du personnel, je dirais qu'il faut savoir séduire le personnel. Le personnel a tellement d'opportunités que nous devons les séduire. Et donc, aussi bien en ce qui concerne le recrutement du communicant que le DGS qui a un niveau d'ingénieur territorial et c'est une chance pour Lauwin-Planque d'avoir un ingénieur territorial qui vient travailler dans notre village, ce n'est pas un souci particulier, c'est une chance. Je voudrais simplement répondre sur deux points.*

*Dans la délibération il n'est pas marqué qu'il y avait la suppression de poste de Thierry DEHOUR. La suppression de poste nécessitera une délibération pour supprimer le poste, mais dans toute collectivité, on supprime les postes une fois par an, en fin d'année et non pas au fur et à mesure. Il faut le savoir, mais ça, Vincent fera le nécessaire à ce moment-là. Il faudra prendre une délibération pour fermer le poste.*

*En ce qui concerne le bilan de l'ensemble du personnel...*

*Mme le Maire : Comme Thierry n'est en retraite qu'à partir du 31 octobre, de toute façon, nous n'aurions pas pu le supprimer aujourd'hui. On n'avait pas le droit.*

*Christian POIRET : Il tombe avec la retraite, on est tranquille, on n'a pas besoin de le supprimer.*

*Mme le Maire : Nous étions bons de ce côté-là, parce qu'il ne sera officiellement en retraite qu'à partir du 31 octobre, sa date anniversaire.*

*Christian POIRET : Et en ce qui concerne l'âge, les fonctions de chacune et de chacun, nous avons un bilan social à sortir une fois par an et dans le bilan social qui sera fait par le DGS, il y aura présentation de tous ces éléments et également de la parité entre hommes et femmes.*

*Je pense avoir répondu à toutes les questions.*

*Catherine MILCENT-VION : Tout à fait, merci Christian.*

*Nous avons l'habitude de communiquer tous les deux.*

*Bernard BARELLE : Tu parles de l'article 34, mais moi j'ai trouvé dans le Légifrance que cet article était abrogé. Alors on fait référence à un article abrogé. Il faudrait peut-être revoir ça, s'il a été vraiment abrogé ou si c'est Légifrance qui se trompe.*

*Après, j'ai regardé les fonctions d'un ingénieur, c'est tout ce qui est technique, mais un ingénieur peut être également tertiaire, un DGS, c'est faisable. Mais ça n'est faisable que dans les communes de plus de 2 000 habitants. Mais, nous, nous n'avons que 1 600 habitants !*

*Après, j'ai cherché, j'ai passé pas mal de temps quand même, je n'ai pas trouvé une seule commune, que j'ai appelée, qui avait un DGS ingénieur. Donc, c'est une première certainement peut-être, en France. Mais voilà la situation.*

*Christian POIRET : On est dans du droit là. Donc, je veux bien y aller sans souci et après on laissera la parole à Xavier.*

*Nous sommes allés vers le centre de gestion et le centre de gestion a validé. Donc, que ce ne soit pas l'article 34, on n'a même pas besoin de mettre l'article dans la délibération. On fait une création de poste, je ne mets pas l'article à chaque fois que je fais une création de poste, quelque part.*

*Avec le centre de gestion, Sonia arrive, excusez-moi l'expression, mais « ceinture et bretelles », quand même. C'est une validation du centre de gestion.*

*Mme le Maire : On a pris contact, on n'a pas fait ça comme ça, puisqu'on ne maîtrisait pas le sujet...*

*Bernard BARELLE : Mais si le centre a validé, fais voir le papier de validation, moi, ça m'intéresse.*

*Christian POIRET : Attendez, on passe une délibération. Après, on va avoir les explications de Xavier qui est professionnel dans ce domaine et qui pourra nous dire exactement. Après, on passe une délibération, on passe au vote et on passe à la suivante si vous voulez bien.*

*Mme le Maire : Comme me dit Vincent, le centre de gestion a validé l'annonce donc nous, nous avons pris contact quand même avec eux pour être certain que, apparemment il y a une refonte actuellement du poste de secrétaire de mairie, ingénieur et attaché, c'est la même chose pour eux maintenant. Donc, il n'y a pas de souci de ce côté-là.*

*Bernard BARELLE : Est-ce qu'ils t'ont fait un écrit ?*

*Mme le Maire : Non, je n'ai pas d'écrit.*

*Bernard BARELLE : Alors !*

*Christian POIRET : On a reçu un tableau. On ne va pas sortir, en Conseil municipal, les pièces. Vous avez une délibération. La délibération, il y a le débat...*

*Bernard BARELLE : En Conseil Municipal on peut voir toutes les pièces, Christian. Je te rappelle. On est en Conseil !*

*Christian POIRET : On passe une délibération. La délibération elle est votée. Si elle est validée, elle est validée, si elle n'est pas validée, elle n'est pas validée. Du moment où vous considérez que la délibération n'est pas bonne, vous faites un recours auprès du TA sur la délibération qui n'est pas bonne. C'est aussi simple que ça. Voilà. Autrement, on va passer des nuits...*

*Xavier HALUT : Je vais essayer d'apaiser un peu...*

*Christian POIRET : C'est apaisé, c'est la méthode qui me gêne.*

*Xavier HALUT : ... le Conseil. Vincent est ingénieur et moi, je lui souhaite aussi la bienvenue. Le fait d'arriver à ce poste-là, je pense que pour lui, c'est aussi quelque part un changement, de passer du technique à l'administratif.*

*Après, oui, c'est faisable. De ce que je peux savoir moi, oui, c'est faisable.*

*De ce que je peux savoir moi, oui, c'est faisable, à partir du moment où c'est l'organe délibérant qui crée le poste qui est vacant, celui de Thierry, un poste de DGS, il est décidé au choix de Sonia d'amener Vincent, même si c'est un ingénieur territorial. Après, je ne dis pas que oui, il peut y avoir éventuellement un petit hic. J'en parle en connaissance de cause. C'est qu'à un moment donné, au niveau du contrôle de légalité, ça va passer, mais les fonctions de Vincent vont changer. Ils risquent peut-être de lui demander de basculer à un moment donné dans une autre filière, à savoir la filière administrative puisque les fonctions de DGS sont liées à des fonctions administratives. J'en parle en connaissance de cause parce que j'ai été dans ce cas-là. J'étais dans la filière sportive et pas du tout une filière adaptée à être secrétaire de mairie. Le jour où j'ai basculé en qualité de secrétaire de mairie, choix de l'autorité municipale, du maire qui décide de me propulser là, j'accepte, je valide, on va dire cette montée en puissance au niveau de mon travail. Mais derrière, oui, à un moment donné, j'ai dû faire un choix.*

*C'est-à-dire le choix de changer de filière à la demande de la Sous-préfecture.*

*Ça peut arriver à Vincent, mais aussi, comme l'a dit Sonia, c'est vrai qu'aujourd'hui le statut de secrétaire de mairie est en refonte complète. Peut-être qu'il va y avoir des passerelles qui vont être encore plus importantes et des autorisations spécifiques. Je pense que ce sera à Vincent de nous apporter toute sa compétence et sa qualité dans ce domaine, mais je pense que c'est une très bonne chose, déjà, d'avoir trouvé quelqu'un.*

*Et puis simplement, pour revenir sur une chose qui est passée tout à l'heure, par rapport à ce compte-rendu du Conseil Municipal, le compte-rendu passe, signé par tout le monde, aujourd'hui la procédure a été décidée. Elle a été votée au dernier Conseil municipal sur la publicité des actes. On va pour moi, clarifier les choses. Aujourd'hui, on va dire qu'à l'issue du Conseil municipal, dans la semaine qui suit, il doit y avoir la liste des délibérations qui doit être affichée à la mairie, signée du maire, rien que la liste des délibérations. Cette liste est signée et affichée. Au Conseil municipal suivant, c'est l'approbation du PV et ce PV qui est là, il doit être signé aujourd'hui uniquement du maire et du secrétaire. Le fait d'avoir fait ce choix de prendre Christian en qualité de secrétaire pour la durée du mandat, c'est faisable. On prend la délibération et on le fait. Le jour où il est absent, par contre à l'inverse, il n'y a pas la nomination d'un suppléant tout de suite, par contre, on décide, vu l'absence de Christian de nommer un secrétaire de séance, exceptionnel, pour cette séance et c'est lui qui devra signer ce PV.*

*Après, oui, nous avons fait le choix de la publication en ligne. Aujourd'hui notre site n'est pas encore en fonction, il viendra très certainement. Jusqu'à aujourd'hui, même s'il n'est pas en fonction, il doit y avoir un exemplaire à disposition du public à la mairie, tout simplement.*

*Bernard BARELLE : Les panneaux d'affichage, ils vont être mis quand ?*

*Mme le Maire : Ils sont commandés, ils arrivent avec la signalétique.*

*Bernard BARELLE : Internet, tu peux t'adresser aussi à la société Tigre Blanc. On a acheté un site internet à cette société, en 2007, 2008. On a payé dans les 12 000 € pour un site internet, c'est un très, très beau prix. Je serais toi, je demanderais où est le site internet. Il suffit de le mettre en ligne et tout le monde peut y aller.*

*Fabien POIRET : On te remercie pour ton aide !*

*Mme le Maire : Moi je sais qu'actuellement Benjamin travaille sur le site et il va être très rapidement mis en ligne. On va pouvoir y mettre le compte rendu assez vite. Je l'ai encore vu ce matin et il a déjà bien avancé sur l'arborescence du site internet.*

*Bernard BARELLE : C'est qui Benjamin ?*

*Mme le Maire : Le communiquant, Benjamin SIMON.*

*Bernard BARELLE : Je n'ai jamais vu ce Monsieur.*

*Mme le Maire : Il vient d'arriver, c'est normal que tu ne l'aies pas vu.*

*Fabien POIRET : On va peut-être éviter que tu fasses un monologue aussi... !*

*Bernard BARELLE : C'est normal que je ne le voie pas puisque je suis interdit de mairie.*

*Fabien POIRET : C'est normal que tu sois interdit, puisque tu es de l'opposition. Donc, maintenant tu arrêtes de faire ton monologue. On passe aux délibérations, aux votes.*

*Bernard BARELLE : Nous sommes en Conseil municipal, on peut parler.*

*Fabien POIRET : Tu t'emmerdes toute la journée, tu viens ici pour discuter, moi, j'ai autre chose à faire. Maintenant on passe au vote !*

*Christian POIRET : L'autorité pour les prises de parole, c'est Sonia qui l'a. Donc, quand on dit que vous n'avez pas la parole, vous n'avez pas la parole. Point barre. J'ai le droit de le dire quand même.*

*Je demande la parole à Madame le Maire, je lève la main.*

*Je sais comment ça fonctionne, ça ne me pose pas de souci et ensuite on passe au vote.*

*Mme le Maire : Oui.*

*Catherine MILCENT-VION : Moi, je voudrais simplement, même si nous avons tous des divergences d'opinion, ce que je peux comprendre, nous pouvons quand même discuter dans un respect mutuel, donc, ça ne sert à rien de s'énerver. On est d'accord, on n'est pas d'accord, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut être vulgaire ou s'énerver, ça ne sert strictement à rien.*

*Mme le Maire : Je suis d'accord avec toi.*

*Bernard BARELLE : Va demander à Tigre Blanc où ils ont mis le site internet, ça m'intéresse de savoir.*

*Intervention sans micro*

*Bernard BARELLE : Je n'ai pas perdu les élections, j'ai été élu en même temps que toi...*

*Dominique LAGANA : Permettez-moi juste d'intervenir, de manière très diplomate. Pour assister parfois à des conseils d'administration très houleux, encore notamment hier sur la CAF du Nord, ce que je trouve regrettable c'est que dans cette histoire, dans tout ça, ce sont les 1 600 habitants qui en pâtissent, exactement, Chloé. Nous devons regarder l'intérêt commun des 1 600 habitants et non pas l'intérêt individuel. Merci.*

*Christian POIRET : Je voudrais simplement dire que le débat pourrait être serein si on ne se faisait pas agresser en arrivant. En nous expliquant que tout ce qui a été fait n'est pas bien fait. Madame le Maire fait le travail, elle est entourée d'une équipe et on n'arrive pas sans avoir des délibérations bordées. Donc, si on monte le ton, moi, je veux bien qu'on monte le ton à un certain moment, mais à un moment aussi, on coupera la parole. Ok ? A un certain moment, il faut arrêter de jouer. Voilà ! Madame le Maire, à vous de jouer.*

*Mme le Maire : J'espère que nous allons réussir enfin à finaliser ce vote. Désolée Vincent, j'espère que nous allons y arriver.*

*Qui est pour la création du poste d'ingénieur territorial ?*

*A l'unanimité, je vous remercie.*

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **3 – Décision modificative**

Je vous propose d'approuver les virements de crédits suivants :

#### Section de Fonctionnement (crédits supplémentaires)

		BP 2022	DM2	Crédits modifiés
Recettes				
	7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	18 192,00	18 192,00 €
		Total	18 192,00 €	
Dépenses				
	022 - Dépenses imprévues	117 190,00	18 192,00	135 382,00
		Total	18 192,00 €	

#### Section d'Investissement

		BP 2022	DM2	Crédits modifiés
Dépenses	2115-OP10006 – Achat immobilier	140 000,00	-12 222,10	127 777,90
	2131-OP79 – Restructuration école maternelle	105 000,00	28 755,54	133 755,54
	21318-OP10009 – Travaux de bâtiment	110 000,00	50 215,65	160215,65
	2152-OP84 – Installations de voirie Aménagement Fontaine Bleue	1 850 559,23	-111 000,00	1 739 559,23
	2182-OPNI – Matériel de transport	20 000,00	23 658,60	43 658,60



2183-OPNI - Matériel de bureau et informatique	20 000,00	15 880,57	35 880,57
2184-OPNI - Mobilier	70 000,00	-20 000,00	50 000,00
2188-OPNI - Autres	50 000,00	24 711,74	74 711,74
Total		0,00 €	

Christian POIRET : Mes chers collègues, nous avons une décision modificative au niveau du budget qui va permettre d'être le plus près possible de la réalité de nos finances. Donc, nous avons deux produits exceptionnels.

25 118,50 € en recettes. C'est la recette concernant l'assurance du pont.

Et nous avons une recette de 18 192 € qui concerne la recette de l'assurance du vol ...

Bernard BARELLE : Dans le papier, je n'ai pas 25 000 €.

Christian POIRET : Non, mais je les donne. Ce n'est pas sur le papier, mais on peut aussi ... Ou autrement, on va le passer en amendement...

Bernard BARELLE : On nous donne un papier et en fin de compte, ce n'est pas le débat.

Christian POIRET : C'est simplement que le service comptabilité... il y avait 18 192 €, ils avaient oublié les 25 118,50 €. Donc, nous avons rajouté les 25 118,50 €. Si nous voulons être véritablement dans la procédure, Sonia, il faut faire un amendement.

Je propose un amendement sur les produits exceptionnels, dans la DM et si tu veux bien le mettre au vote, de 25 118,50 € de recettes.

Mme le Maire : On peut passer au vote.

Qui est pour cet amendement ?

Christian POIRET : On peut faire de la procédure, vous savez, je n'ai pas de souci là-dessus. Je peux tenir des heures.

Donc 18 192 €, c'est le camion qui a été volé et c'est le remboursement de l'assurance.

Nous sommes bien en phase au niveau des recettes.

Au niveau des dépenses, en achat immobilier, nous pouvons déduire 12 222,10 € qui ne seront pas utilisés cette année. Donc, nous avons un crédit modifié à 127 777,90 €.

En restructuration de l'école maternelle, nous avons une dépense supplémentaire de 28 755,54, soit un montant pour payer de 133 755,54 €.

Sur les travaux de bâtiments, nous avons besoin de rajouter 50 215,65 €, ce qui nous fait arriver à une ligne de 160 215,65 €.

En ce qui concerne les aménagements de voiries Fontaine Bleue, nous avons mis au budget 1 850 559,23 €, Xavier est en train de faire les études et donc nous ne dépenserons pas cette année. Je vous propose donc de retirer 111 000 €, ce qui fait un montant sur cette ligne-là, 2152-OP 84, à 1 739 759,23 €.

En ce qui concerne le matériel de transport, nous retrouvons l'achat du camion, donc il faut un plus de 23 658,60 €, ce qui nous donne 43 648,60 €.

En ce qui concerne les matériels de bureau et informatique, nous avons besoin de 15 880,57 € en plus, ce qui fait 35 880,57 €.

En ce qui concerne le mobilier, nous avons prévu 70 000 €. Nous consommons moins donc je vous propose d'enlever 20 000 € sur cette ligne et de la passer à 50 000 €.

Et nous avons une ligne « autre » à 50 000 €, nous l'amenons à 24 711,74 €.

Voilà la proposition de décision modificative qui vous est proposée.

Bernard BARELLE : Je voudrais un éclaircissement. Sur la ligne travaux, au départ on a 110 000 €, on rajoute 50 000 €. Donc, c'est qu'il manque des crédits. Donc, qu'est ce qu'on fait comme travaux ?

Christian POIRET : Il n'y a pas de souci, j'avais prévu la question.

Nous sommes sur le 2138 opération 09 - Travaux de bâtiments. Nous avons à rajouter 2 196 € à la Société DMS Miroiterie pour la réparation d'une fuite de verrière à l'école maternelle.

Nous avons rajouté à la LMP SASU, pour la peinture du pont Salengro, 16 872 € et également une autre facture sur le pont, mais en plus il y a les plaques qui sont dedans, à la LMP SASU pour 10 561,20 €. Au niveau des travaux, je rajouterai quand même le local des couturières qui était un lot avec CAROBAT, qui n'était pas prévu, à 27 600 €.

Bernard BARELLE : C'est parfait, mais le local des couturières, je suppose que c'est le bâtiment qui est devant la boulangerie ? Est-ce que tu as fait une autorisation de travaux ? Comme ça fait moins de 20 m<sup>2</sup>, ce que tu as bâti, normalement tu dois faire non pas un permis de construire, mais une demande d'autorisation de travaux.

Mme le Maire : Il me semble que ça a été fait.

Bernard BARELLE : Elle n'est pas affichée.

Mme le Maire : Elle n'est pas affichée.

Bernard BARELLE : Ce serait possible de l'avoir ? Si je viens demain matin, comme je n'ai rien à faire, je pourrais la consulter ?

Mme le Maire : Parfaitement.

Bernard BARELLE : Mais tu n'as pas demandé l'avis du Conseil pour effectuer ces travaux... et oui !

Mme le Maire : Il me semble que si, on a demandé.

Bernard BARELLE : Ce sont des travaux de bâtiment.

Mme le Maire : Ce sont des travaux de bâtiment, mais ça a été évoqué en conseil pour le coup, quand on a parlé de la démolition on en a parlé en Conseil.

Christian POIRET : Quand il y a des ouvertures de crédit dans un budget, le maire a la faculté de passer les commandes qu'il souhaite. Donc, on n'a pas, sauf sur les marchés publics, bien sûr, où là il y a validation du Conseil municipal avec la commission d'appel d'offres, mais autrement le maire a possibilité d'engager les travaux qu'il souhaite. Et ça s'est toujours fait comme ça ici depuis 27 ans. Je trouve la question un peu lourde quand même, excusez-moi, mais je la trouve un peu lourde.

Bernard BARELLE : Mais tu dois demander une autorisation de travaux, Sonia et ne pas commencer les travaux avant, c'est tout !

Christian POIRET : Il n'y a pas de surfaces supplémentaires qui ont été réalisées sur cette maison.

Bernard BARELLE : Si, si, 15 m<sup>2</sup> environ.

Mme le Maire : On en a démoli plus donc nous ne sommes pas...

Christian POIRET : L'autorisation de travaux peut être demandée à n'importe quel moment.

Bernard BARELLE : Avant les travaux.

Christian POIRET : S'il vous plait... on se calme. Attendez. Vous avez des logements dans Lauwin-Planque où, si on va sur les autorisations de travaux, il y en a au moins la moitié qui ne sont pas bons, où les autorisations de travaux ne sont pas bonnes. Par exemple, tout bêtement, les chalets de jardins ne sont pas mis en mitoyenneté. Tout cela, il faudrait déjà les démonter. Ok ? Et aujourd'hui, vous avez même des permis de construire qui n'ont pas été respectés entièrement. Donc, on a tout le temps et pour le savoir dans les parcs d'activité, on peut monter des usines avec un permis de construire, en sachant qu'on ne va pas monter cette usine-là. Je vais vous prendre un exemple tout bête. N'VISION va construire son usine, va avoir le permis de construire et le lendemain, va déposer un modificatif du permis de construire qui ne sera pas du tout le même. Malgré qu'on sera passé en enquête publique. Donc, c'est du détail ce genre de chose et ça ne doit même pas arriver au niveau d'un Conseil municipal. Point.

*Bernard BARELLE : On n'est pas à la CAD Christian.  
Sonia, donc, tu as passé une commande alors que tu n'avais pas les budgets !*

*Christian POIRET : Combien de fois... Bernard tu ne faisais même pas les DM, quand tu étais aux affaires.*

*Bernard BARELLE : J'ai toujours fait les DM.*

*Christian POIRET : Tu ne faisais pas les DM, on peut reprendre les dossiers. Alors il faudrait peut-être arrêter. Soyez raisonnables. On se croirait à l'Assemblée nationale avec les NUPES. Excusez-moi, mais c'est exactement la même chose.*

*Bernard BARELLE : On aura tout fait aujourd'hui.*

*Christian POIRET : On se demande si ce sont les NUPES ou le Front Nat !  
Donc, attendez, c'est de l'obstruction au débat et au conseil. Ça embête tout le monde.*

*Bernard BARELLE : Je tiens à faire comprendre à Sonia qu'il y a des règles à respecter et qu'elle est tenue...*

*Christian POIRET : Elle respecte les règles ...*

*Bernard BARELLE : Là par exemple, elle a fait un bon de commande sans avoir de budget.*

*Christian POIRET : Elle n'a pas besoin de tes conseils, excuse-moi, elle n'a pas besoin de tes conseils et ce n'est pas toi qui fais la loi.*

*Bernard BARELLE : Christian, tu peux me dire ce qui s'est passé à la dernière réunion de bureau, que tu as engueulé tout le monde ?  
Toi tu peux te permettre d'engueuler les gens, tu es innocent ?*

*Christian POIRET : Ce n'est pas toi qui fais la loi donc, aujourd'hui tu ne le feras pas, tu ne le feras pas demain non plus. Fais un recours. Faites des recours.*

*Fabien POIRET : Il aurait pu le faire s'il avait été maire, sauf qu'il a perdu...*

*Christian POIRET : Il n'a pas été maire !*

*Bernard BARELLE : C'est Monsieur Poiret qui fait la loi*

*Christian POIRET : Hors micro*

*Bernard BARELLE : Hors micro*

*Mme le Maire : Est-ce que l'on peut passer au vote ?  
Qui vote pour cette modification budgétaire ?  
A l'unanimité, merci à tous.*

#### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

*Christian POIRET : Je voudrais faire une remarque quand même. Nous venons de passer vingt minutes sur du détail. Sur le fait « pourquoi on a utilisé ça, pourquoi on a utilisé ça », « ça ce n'est pas bon, ça ce n'est pas bon », mais c'est voté par tout le monde ! Cela veut dire que ça donne quitus au Maire. Il faudrait peut-être quand même que ce soit rationnel, les explications de vote. Si on est contre quelque chose et si le Maire de Lauwin-Planque ne fait pas ce qu'il faut. Il ne faut surtout pas voter. Je ne comprends plus là.  
Si on vote quelque chose alors qu'on dit qu'on n'est pas d'accord sur le principe, on va y passer les nuits du réveillon.*

#### **4 – Avenant n°1 au marché 2022-3 – Aménagement du parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau**

Quelques adaptations doivent être apportées dans les travaux en cours à la suite de la réception du rapport de mesures et d'étude acoustique.

Mme le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'avenant n°1 au marché 2022-03, lot 4 « Menuiseries Extérieures-Serrurerie », ci-dessous :

Marché initial :	48 536 € HT
Avenant n°1 :	6 041 € HT
Nouveau montant du marché :	54 577 € HT

*Christian POIRET : Il y a deux avenants, qui nécessitaient l'urgence.*

*Un avenant sur la suppression des coffres de volets roulants motorisés prévus au marché pour un montant de 5 334 € et ajout de stores d'occultation intérieure et de vitrages acoustiques conformes à l'étude acoustique pour un montant de 11 375 €, ce qui fait un surplus de 6 041 €, pour la Société ALTOMAR. C'est le premier avenant.*

*Le deuxième avenant, c'est un avenant concernant également l'étude réalisée par l'ARS pour la pose d'un limiteur de son et d'un gyrophare avec adaptation du tableau électrique existant, pour un montant de 3 665, 51 €, c'est à la Société DEVRED.*

*Mme le Maire : Est-ce que vous êtes pour ces deux avenants.  
Pour à l'unanimité, je vous remercie.*

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **5 - Remplacement d'un membre du CCAS**

Nous devons remplacer un membre du CCAS désigné par le Maire.  
Mme Simonne SAUVAGE cède son poste pour des raisons de santé.  
Je vous propose de désigner : Xina PROY

*Mme le Maire : Je vous ai fait part d'un point supplémentaire. La feuille était jointe au dossier d'aujourd'hui. Au CCAS, Simone Sauvage a dû céder son poste pour des raisons personnelles, raisons de santé surtout. Je devais remplacer le membre du CCAS et donc, j'ai choisi de désigner Xina Proy. Je vous demande d'accepter ma proposition.*

*Qui est pour ?*

*A l'unanimité, je vous remercie.*

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **6 – Questions diverses**

*Mme le Maire : Pour ma part, je n'en ai pas.*

*Catherine MILCENT-VION : Je voudrais simplement avoir une information, radio-village fonctionne plus ou moins bien, si on est de Lauwin ou de Planque, tout dépend. Mais, peux-tu nous dire ta version des faits pour le marché de Noël ?*

*Est-ce que des gens peuvent encore être bénévoles, comment ça se passe, est-ce que c'est fermé, est-ce que c'est ouvert, est-ce que c'est comme d'habitude ?*

*Mme le Maire : C'est ouvert, c'est comme d'habitude, ça se passe très bien pour le coup. La prochaine réunion marché de Noël a lieu le 8 novembre prochain et tout se passe bien.*

*Catherine MILCENT-VION : Les gens peuvent se rallier encore ?*

*Mme le Maire : Bien sûr, il n'y a pas de problème. Nous avons eu encore des nouveaux bénévoles hier donc il n'y a pas de problème.*

*Dominique LAGANA : Nous avons évoqué, il y a quelque temps, je n'ai plus la date exacte, la possibilité d'un marché de camions qui pouvaient venir s'installer dans le village, pour le commerce de proximité. Est-ce que l'on a des nouvelles sur cette possibilité ou cette faisabilité ?*

*Mme le Maire : Actuellement, nous avons un boucher qui vient le jeudi après-midi de 16 H à 20 H. Moi, j'avance de mon côté sur le marché du mercredi après-midi que nous avons évoqué, là, sur la place. J'ai contacté plusieurs commerçants. J'ai fait le marché de Cuincy, le marché d'Esquerchin, je suis allée voir un peu autour, je suis allée prospecter. J'ai eu quelques touches, ça avance tout doucement et je vous tiens au courant dès que ça avance.*

*D'autres questions ?*

*Je vais clôturer le Conseil.*

*Merci à tous.*

**Fin du conseil municipal à 19 heures 55.**

#### Liste des délibérations :

DCM 2022-37	Création d'un poste d'Ingénieur Territorial
DCM 2022-38	Décision Modificative n°2 au budget 2022
DCM 2022-39	Aménagement du Parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – Avenant n° au marché de travaux n°2022-03 – lot n°4
DCM 2022-40	Aménagement du Parc de la salle de sport et réhabilitation de l'espace Jacques Rousseau – Avenant n° au marché de travaux n°2022-03 – lot n°6

**Liste des membres du Conseil Municipal :**

<b>VALLET</b>	Sonia	
<b>POIRET</b>	Fabien	
<b>THULLIER</b>	Florence	
<b>MOHAMMED</b>	Abdallah	
<b>HENNING</b>	Virginie	
<b>HALUT</b>	Xavier	
<b>BARELLE</b>	Bernard	
<b>BENOIST</b>	Louis	
<b>BONTE</b>	François	
<b>LASSELIN</b>	Claudette	
<b>POIRET</b>	Christian	
<b>LUCIDARME</b>	Christine	
<b>MILCENT VION</b>	Catherine	
<b>DERON</b>	Fabrice	
<b>LAGANA</b>	Dominique	
<b>BOITEL</b>	Bruno	
<b>TAILLART</b>	Chloé	